



AVIS D'ADOPTION RÈGLEMENT 1498

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1498 intitulé « **RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT PAYANT** » a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Westmount, lors d'une séance extraordinaire tenue à l'hôtel de ville le 18 avril 2016.

Ce règlement a pour objet d'abroger le Règlement 685 intitulé "*Règlement concernant les parcomètres*" et d'adopter de nouvelles dispositions visant à régler le stationnement payant dans la Ville de Westmount compte tenu de la mise en œuvre du nouveau système de paiement par plaque. Plus précisément, ce règlement établit les horaires de stationnement comme étant soit du lundi au samedi, de 9 h à 18 h, soit du lundi au mercredi et le samedi de 9 h à 18 h, ainsi que le jeudi et le vendredi de 9 h à 21 h. Le règlement crée également deux zones de stationnement distinctes aux fins de la tarification : la première zone, située de l'avenue Wood vers l'est, au tarif de 3 \$ l'heure, et la seconde zone, située à l'ouest de l'avenue Wood, au tarif de 2 \$ l'heure.

Ce règlement entre en vigueur le 2 mai 2016.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site web de la ville : www.westmount.org et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ à Westmount, Québec, ce 26 avril 2016.

NOTICE OF ADOPTION BY-LAW 1498

PUBLIC NOTICE is hereby given that By-law 1498 entitled "**BY-LAW ON PAID PARKING**" was adopted by the Municipal Council of the City of Westmount at a special sitting held at City Hall on April 18, 2016.

The object of this by-law is to repeal by-law 685 entitled "*By-law concerning Parking Meters*" and to adopt new provisions to govern paid parking in the City of Westmount in light of the implementation of the new Pay-by-Plate system. More specifically, this by-law establishes parking hours as being either Monday to Saturday from 9h to 18h or Monday to Wednesday and Saturday from 9h-18h and Thursday to Friday from 9h -21h. The by-law also creates two distinct parking zones for tariffs: the first zone from Wood Avenue to the East at a rate of \$3.00 per hour and the second zone to the West of Wood Avenue at a rate of \$2.00 per hour.

This by-law comes into force on May 2, 2016.

Any interested person may consult said by-law on the City's website: www.westmount.org and obtain copies thereof at the Office of the City Clerk located at 4333 Sherbrooke Street West, in Westmount, from Monday to Friday, from 8:30 a.m. to 4:30 p.m.

GIVEN at Westmount, Quebec, this April 26, 2016.

Nicole Dobbie
Greffière adjointe / Assistant City Clerk